



**Décisions du Président**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS**  
Décision n°DP-2023-43

**Déchets ménagers**

**OBJET : GESTION LOCALE DES BIODECHETS - DEMANDE DE SUBVENTION  
AU TITRE DU DISPOSITIF LEADER ARDECHE VERTE 2014-2022**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération 2020-150 en date du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Simon PLENET, en qualité de Président de la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo,

**VU** la délibération 2022-449 du 15 décembre 2022 relative à la mise à jour des délégations de pouvoirs au bureau communautaire et au Président,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour Annonay Rhône Agglo de la mise en œuvre d'un plan d'action pour la gestion locale des biodéchets

**DECIDE**

**Article 1**

**D'APPROUVER** le projet présenté pour la gestion locale des biodéchets en fonctionnement et investissement pour l'année 2023

**DE SOLICITER** une subvention d'investissement de 38 400€ soit 64% de la dépense éligible de 60 000€ pour une dépense totale de 88 000€ dans le cadre de la fiche n°5 du LEADER Ardèche verte 2014-2022

**DE SOLICITER** une subvention de fonctionnement de 19 200€ soit 64% de la dépense éligible de 30 000€ pour une dépense totale de 35 000€ dans le cadre de la fiche n°5 du LEADER Ardèche verte 2014-2022

**DE S'ENGAGER** à assurer sur ses fonds propres le solde du financement.

**DE S'ENGAGER** à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité et en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER et de LEADER et à inviter les membres du Comité de Programmation le cas échéant.

**Article 2**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la sous-préfecture de Tournon sur Rhône.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le : 24/02/23

Identifiant télétransmission :

007 - 202072015 - 20230101-39952 - AR-1-1

Fait à Davézieux, le 22/02/23

Président

Simon PLENET

